

# ***GUIDE DES PARENTS***

681-A rue Chippewa ouest

North Bay, ON

P1B 6G8

Tél 705-472-5589

Télécopieur 705-472-2789

Courrier électronique: [mindy.turner@lescompagnons.org](mailto:mindy.turner@lescompagnons.org)



## ***La Garderie Soleil et ses satellites :***

La Garderie Beusoleil (Bonfield)

La Garderie Dragon d'or

La Garderie Petit Dragon

La Garderie Rayons de Soleil (Mattawa)

La Garderie Sol (Astorville)

La Garderie Soleil

La Garderie Tournesol

La Place Ensoleillée

école Lorrain

école Héritage

école Odysée

école Ste-Anne

école St-Thomas d'Aquin

école Sts-Anges

école St-Raymond

école St-Vincent

# Les satellites de la Garderie Soleil

## **Garderie Soleil**

681-A, rue Chippewa Ouest  
North Bay, On  
P1B 6G8  
705-472-5589

[garderiesoleil@lescompagnons.org](mailto:garderiesoleil@lescompagnons.org)

## **Garderie Rayons de Soleil**

298, rue Brydges  
Mattawa, On  
P0H 1V0  
705-471-1588

[gardierayonsdesoleil@lescompagnons.org](mailto:gardierayonsdesoleil@lescompagnons.org)

## **Garderie Tournesol**

22, rue Borge  
North Bay, On  
P1A 2S7  
705-476-6100

[gardrietournesol@lescompagnons.org](mailto:gardrietournesol@lescompagnons.org)

## **Garderie Sol**

1392 Chemin du Village  
Astorville, On  
P0H 1B0  
705-705-752-5574

[garderiesol@lescompagnons.org](mailto:garderiesol@lescompagnons.org)

## **Garderie Petit Dragon**

480 Avenue Norman  
North Bay, On  
P1B 0A8  
705-495-3509

[garderiepetitdragon@lescompagnons.org](mailto:garderiepetitdragon@lescompagnons.org)

## **Garderie Dragon d'or**

2345 Avenue Connaught  
North Bay, On  
P1B 0A3  
705-471-6627

[garderiepetitdragon@lescompagnons.org](mailto:garderiepetitdragon@lescompagnons.org)

## **Garderie Beausoleil**

245 rue Yonge  
Bonfield, On  
P0H 1E0  
705-477-3473

[garderiebeausoleil@lescompagnons.org](mailto:garderiebeausoleil@lescompagnons.org)

124 rue King  
Est  
North Bay, On  
P1B 1P2  
705-358-1844

[placeensoleillee@lescompagnons.org](mailto:placeensoleillee@lescompagnons.org)

## **La Place Ensoleillée**

Bonjour,

Le personnel de la Garderie Soleil et ses satellites (Beausoleil, Dragon d'or, Rayons de Soleil, Sol, Tournesol et de la Place Ensoleillée) vous souhaite la bienvenue. Nous espérons que votre enfant profitera de son expérience en service de garde.

La Garderie Soleil et ses satellites sont des organismes à but non lucratif, licenciés par le Ministère des Services Sociaux et Communautaires et gérés par le Centre Les Compagnons des francs loisirs. Nous offrons un service de garde **francophone** dans chacune de nos garderies.

<b>La Garderie Soleil :</b>	Bébés - naissance à 18 mois Bambins - 18 mois à 30 mois Précolaires - 30 mois à 3 ans Séniors - 3 à 4 ans Rayons juniors - 4 à 6 ans Rayons Jr 5 ans -7ans Rayons - 6 à 12 ans
<b>La Garderie Rayons de Soleil</b>	naissance à 12 ans
<b>La Garderie Sol</b>	naissance à 12 ans
<b>La Garderie Tournesol</b>	naissance à 12 ans
<b>La Garderie Petit Dragon</b>	naissance à 4 ans
<b>La Garderie Dragon d'or</b>	4 ans à 12 ans ( <b>programme avant et après l'école</b> )
<b>La Garderie Beausoleil</b>	18 mois à 12 ans
<b>La Place Ensoleillée</b>	naissance à 12 ans

Nos garderies ne sont certainement pas seulement qu'un simple service de garde : c'est beaucoup plus que cela... Elles préparent l'enfant à faire face à la société et à la vie.

Chez nous, l'enfant jouit de l'accès à diverses ressources susceptibles de l'enrichir sur les plans physique (grande motricité, motricité fine, sensorielle), intellectuel (introduction de nouveaux concepts), social/émotionnel (interaction avec d'autres personnes, adultes et enfants) et langage (communication expressive et réceptive).

Bref, il s'agit d'un endroit où il fait bon vivre, jouer et s'exprimer sous l'œil attentif d'un personnel qualifié et responsable.



## HEURES D'OUVERTURE

Nos garderies sont ouvertes 12 mois par année à l'exception des jours fériés. Toutes les garderies sont ouvertes du lundi au vendredi. Les heures d'ouverture à **La Garderie Soleil** sont de 6h30 à 18h00; **La Garderie Sol** (située dans l'école St-Thomas d'Aquin à Astorville) est de 7 h 00 à 18 h. **La Garderie Rayons de Soleil**, située à l'école St-Anne (Mattawa) et **La Garderie Tournesol**, située à l'école St-Raymond est ouverte de 7 h 00 à 18h 00 du lundi au vendredi ainsi que **La Garderie Le Petit Dragon** située à l'école Héritage est ouvert de 7 h 00 à 18 h. **La Garderie Dragon d'or** est ouverte de 7 h 00 à 8 h 30 et 15 h 00 à 18 h 00. Pendant les journées pédagogiques, nos heures d'ouverture sont de 7 h 00 à 18 h 00. **La Garderie Beausoleil**, située à l'école Lorrain (Bonfield) est ouverte de 7 h 00 à 18h00. **La Place Ensoleillée** est ouverte de 7h00 à 18h00.



## FERMETURE DE LA GARDERIE

En cas de conditions climatiques extrêmes et/ou d'interruption de service (eau, électricité), la garderie pourrait fermer ses portes. Les parents en sont alors avisés par les médias. Si la garderie doit fermer au cours de la journée, les parents seront avisés par téléphone et doivent faire les arrangements nécessaires pour venir chercher leur enfant. Dans le cas où les parents sont injoignables, le contact d'urgence, fourni par les parents sera contacté. La Garderie Soleil et ses Satellites sont ouverts 12 mois par année à l'exception des journées fériées :

- Jour de l'An
- Journée de la famille
- Vendredi saint
- Fête de la Reine (Journée Nationale des Patriotes)
- Fête du Canada
- Congé civique (premier lundi du mois d'août)
- Fête du Travail
- Action de grâce
- Noël
- Jour des étrenne (lendemain de Noël)

**\*Pour le lundi de Pâques, les services seront offerts sur demande selon le résultat d'un sondage**

Veillez noter que, les garderies étant fermées lors des journées fériées, le parent n'est pas facturé pour ces journées. Si, pour quelque raison que ce soit, les garderies devaient demeurer ouvertes pendant une journée fériée, le parent serait alors facturé pour cette journée.

## ESPACE LIBRES



Un espace à temps plein comprend cinq journées par semaine entre 7 h 00 et 18 h 00.

Pour les groupes bébé et bambin, une demande pour un espace à temps partiel dépendra de la disponibilité de pouvoir partager cet espace avec un autre enfant. Un espace à temps partiel est limité au **minimum** des journées selon la **politique d'admissibilité**.



## LISTE D'ATTENTE

Pour inscrire son enfant sur la liste d'attente, le parent doit se créer un compte et s'inscrire sur le registre des listes d'attente sur le site internet de DNSSAB au <https://onehsn.com/nipissing/>

Quand une place se libère dans un de nos satellites, les superviseurs vont accéder au registre de la liste d'attendre de DNSSAB et contacter les parents selon la date de leur application. **Veillez prendre note que les priorités d'enregistrement sont données dans l'ordre suivant :**

- Frères et sœurs d'un enfant déjà inscrit à la garderie
- Employé(es) de La Garderie Soleil et des Compagnons des francs loisirs
- Grand public

Dès qu'un espace devient disponible, il est comblé par un enfant de la liste d'attente. Cet espace est offert à la personne en tête de la liste et ainsi de suite.

**La Garderie Soleil ne gardera, à aucun moment, un espace ouvert.** La Garderie Soleil et ses Satellite sont un organisme à but non lucratif et, de ce fait, dépende des cotisations des parents/tuteurs pour défrayer ses coûts d'opération. Il est essentiel qu'un maximum d'inscriptions soit maintenu en tout temps.

## ADMISSIBILITÉ



Au moment de l'inscription, vous complétez un formulaire intitulé « *Période de fréquentation* ». Par la suite, si vous modifiez l'horaire de votre enfant, vous devez compléter à nouveau un formulaire de « *Période de fréquentation* » et ce, **au moins deux semaines à l'avance**. Une demande de changement d'horaire, de temps plein à temps partiel, est sujette à un espace libre qui peut être partagé avec un autre enfant pour les groupes bébés et bambins.

### **Programme pour bébés (de la naissance à 18 mois)**

- temps plein (5 jours par semaine)

### **Programme pour bambins (de 18 mois à 30 mois)**

- temps plein (5 jours par semaine)

**Programme pour préscolaires/séniors (30 mois à 4 ans)**

- temps plein (5 jours par semaine)
- temps partiel (minimum 3 pleines journées par semaine s.v.p. spécifier les journées)

**Programme pour enfants d'âge scolaire (4 à 12 ans)**

- temps plein (5 jours par semaine avant et après l'école)
- temps partiel (minimum 2 jours par semaine avant ou après l'école, spécifiez les journées)

Cette politique s'applique à chacun des enfants inscrits.



**RETRAIT D'UN ENFANT**

Nous exigeons, sauf en cas de circonstance exceptionnelle, que les parents donnent un préavis de **deux semaines** avant de retirer leur enfant. Les frais de garderie doivent être **acquittés en entier lors de la dernière journée de fréquentation** de votre enfant.

Pour les familles subventionnées, tout frais de garderie non payé et/ou le manque de préavis de deux semaines seront communiqués au conseil d'administration des Services Sociaux ; ces parents, dans un tel cas, pourraient devoir faire face à des délais lors de demandes ultérieures de subvention.



**ARRIVÉE**

**La programmation de nos garderies commence à 9 h 00.** Pour être en mesure de profiter pleinement d'une transition positive, les enfants devraient arriver avant cette heure.

Il est **important d'informer** une éducatrice sur les points particuliers de votre enfant. Avant de quitter la garderie, veuillez-vous assurer qu'une éducatrice accueille votre enfant.

En cas d'absence de votre enfant, il est essentiel de prévenir la garderie qu'il fréquente de cette absence. Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale. Cette mesure aide le personnel à assurer la sécurité de votre enfant.

**DÉPART**

Nos portes ferment à 18 h 00.



Ranger les jouets fait partie de la programmation de nos garderies. Nous vous demandons donc de bien vouloir accorder quelques minutes à votre enfant avant son départ afin de lui permettre de compléter cette tâche.

**Veillez-vous assurer qu'une éducatrice est informée de votre départ. Dès le départ d'un enfant de la salle, l'adulte devient responsable de cet enfant.**

**Le parent qui, à cause d'une urgence, vient chercher son enfant après 18 h 00 doit prévenir de son retard en téléphonant. Le parent sera obligé de payer 2\$ la minute pour chaque minute de son retard. Le parent sera facturé pour ces frais de retard sur la prochaine facturation. Il va avoir un formulaire de consentement à faire signer par le parent.**

**Un appel téléphonique n'est pas un moyen d'éviter cette pénalité.**

Nous vous recommandons de trouver une personne responsable qui pourra vous remplacer en cas d'urgence.

En cas de retard du parent, toutes les démarches nécessaires seront prises afin de communiquer avec celui-ci et les personnes autorisées et ce, jusqu'à 18 h 30. Après 18h30, la police et l'Aide à l'enfance seront contactées.

Si une personne autre que celle(s) autorisée(s) vient chercher un enfant, les parents doivent en aviser la garderie à l'avance ou par téléphone. Si par téléphone, pour des raisons de sécurité, la personne vous demandera votre nom ainsi que votre numéro de téléphone et par la suite nous allons vous rappeler pour confirmer cet appel. **Une pièce d'identification avec photo sera obligatoire.**

Si le personnel éprouve une quelconque inquiétude au sujet de la condition des parents ou de la personne autorisée qui pourrait mettre la sécurité de votre enfant en danger, la police en sera avisée.

## TRANSPORT



Les parents sont responsables du transport journalier de leur enfant.

Les parents d'enfants parascolaires sont priés de communiquer l'information nécessaire au bureau de direction afin d'éviter toute erreur et de prévenir les inquiétudes inutiles. En cas d'absence de votre enfant, n'oubliez pas de communiquer cette absence à la garderie et à votre agence de transport.

Au cas où l'autobus scolaire ou le taxi ne pourrait se rendre à la garderie, nous communiquerons d'abord avec l'agence concernée et, par la suite, nous aviserons le parent.

Les parents d'un enfant parascolaire qui marche à l'école sont priés de communiquer l'heure à laquelle l'enfant doit partir de la garderie ainsi que son itinéraire. L'heure de son arrivée à la garderie et celle de son départ seront notées. Nous ne sommes pas responsables de la sécurité de votre enfant après son départ de l'une de nos garderies.

## LES FRAIS DE LA GARDERIE SOLEIL ET SES SATELLITES:

Groupe	Frais 1 <sup>er</sup> juin 2022
Bébé	47,00\$
Bambin	41.00\$
Préscolaire	38.00\$
Sénior	38.00\$
Avant-école	8.50,00\$
Après-école	12.50,00\$
Pleine journée pédagogique	38.00\$



### SONDAGE

De temps à autre, le bureau de direction vous demandera de remplir un sondage de fréquentation afin de déterminer le ratio durant les périodes de relâche. Cette information est requise pour la programmation et ne remplace d'aucune façon les formulaires de fréquentation.



### MODE DE PAIEMENT

**Veillez prendre note que les frais de garderie vous seront facturés selon l'horaire de votre enfant, le 20 du mois pour le mois en cours.**

**Ex : facture du 20 janvier sera pour le mois de janvier.**

Une facture vous sera envoyée par courriel le 10 du mois et les frais de service de garde seront amputés de votre compte le 20 du mois, que ce soit par paiement préautorisé bancaire ou carte de crédit (Visa ou MasterCard).

Un document sera fourni à toutes les familles qui fréquentent la garderie ainsi que les familles subventionnées pour régler les journées non-payées par la subvention. **UN MODE DE PAIEMENT DOIT ÊTRE REMIS AVEC LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION, TANT QU'UN MODE DE PAIEMENT N'EST PAS FOURNI, L'ENFANT NE POURRA PAS COMMENCER LA GARDERIE.**

**Un frais de 25\$ sera facturé aux parents concernés pour un paiement sans provision. Une lettre sera remise à ceux-ci et une deuxième tentative sera émise. Si cette deuxième tentative échoue l'enfant ne pourra plus fréquenter le service jusqu'à la quittance du compte.**

Le gouvernement provincial offre un programme de subvention pour aider les parents à défrayer les frais de garderie. Dépendamment du résultat de votre évaluation familiale, on vous demandera de contribuer un paiement envers votre service de garde.

**Une contribution facturée par La Garderie Soleil est en addition du paiement déterminé par le conseil d'administration de La Garderie Soleil. Si vous désirez vous**



prévaloir de cette subvention, nous vous invitons à communiquer avec le conseil d'administration des Services sociaux de votre région et à remplir leur formulaire d'évaluation

**C.D.S.S de Nipissing**

200, rue McIntyre est, 3<sup>ème</sup> étage  
North Bay, ON  
P1B 8J8  
(705)474-2151  
(705)474-8985(télécopieur)

**C.D.S.S. de Parry Sound**

76 rue Church, 2<sup>ème</sup> étage  
Parry Sound, ON  
P2A 1Z1  
(705)746-7777  
(705)746-7783(télécopieur)



## INSCRIPTION

**Nous avons quelques étapes à suivre lors de l'inscription d'un enfant à l'une de nos garderies.**

1. Nous demandons un minimum de deux visites avec votre enfant. Durant ces visites, vous êtes invités à faire la tournée de la garderie, à discuter l'horaire de votre enfant et à questionner notre programmation. Durant l'une de ces visites, nous vous invitons à planifier une rencontre avec la superviseure pour discuter les politiques de la garderie en question.

Durant l'une de ces visites, nous vous invitons à planifier une rencontre avec la superviseure pour discuter de la politique de la garderie que fréquentera votre enfant.

2. Le formulaire d'inscription doit être rempli au complet avant l'entrée de votre enfant. **Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, d'information d'urgence ou autre renseignement pertinent doivent être communiqués à la directrice dès que le changement se produit.**
3. La vérification d'immunisation doit être remplie au complet avant l'entrée de votre enfant. **Veillez noter que, selon les règlements de l'Unité Sanitaire, aucun enfant ne sera admis à nos garderies sans vérification d'immunisation.**

## SERVICES SPÉCIALISÉS

La Garderie Soleil est une garderie licenciée pouvant offrir des services pour les enfants ayant différent besoin d'apprentissage. Nous pourrons aller chercher des services spécialisés notamment les programmes offerts par des différentes agences communautaires. Celles-ci pourront apporter de l'aide et du soutien aux enfants et leurs familles ainsi que pour les employées dans le but de développer des activités qui permettront aux enfants de se développer à leurs pleines capacités.



## **PROGRAMMATION**

La programmation est conçue pour une période d'un an et exploite différents thèmes de semaine en semaine. Pour chaque thème, des activités créatives et des cercles sont préparés et présentés aux enfants. Ces thèmes possèdent des objectifs spécifiques pour le développement de l'enfant et tiennent compte du niveau de chaque groupe. La programmation est flexible afin de répondre aux besoins des enfants.

L'âge de l'enfant n'est pas le seul critère qui détermine son appartenance à un groupe. Le niveau de développement de l'enfant, ses besoins, le nombre d'enfants dans chaque groupe sont tous des critères qui peuvent influencer la transition d'un enfant d'un groupe à l'autre.

Des sorties occasionnelles font partie intégrale du programme pédagogique de nos garderies. Ces sorties sont très stimulantes pour les enfants, ajoutent de la variété à leurs activités quotidiennes et élargissent leurs horizons.

Pour le plus grand bien des enfants, nous encourageons la participation des parents/grands-parents qui rendent ces sorties non seulement possibles mais aussi plus agréables. Les sorties se font au cours de l'année mais surtout en été.

La rotation des éducatrices dans les groupes varie selon les besoins de la garderie et du personnel.

Le programme bébé est conçu pour répondre aux besoins individuels de l'enfant. Les enfants suivent leur propre routine pour les siestes et les repas. Nous leur offrons aussi des activités stimulantes et intéressantes en tenant compte de leur niveau de développement.

## **OBSERVATION DES ENFANTS**



Les éducatrices observent le développement de votre enfant sur une base quotidienne. Si un enfant éprouve des difficultés à suivre la routine journalière, le problème sera discuté avec le(s) parent(s). Ensemble le personnel et le parent feront les démarches nécessaires pour travailler en partenariat avec les agences de la communauté afin de desservir les besoins de votre enfant.



## **PRODUITS NÉCESSAIRES POUR CHAQUE ENFANT INSCRIT**

Nous vous demandons de fournir les effets nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la journée.

### **Votre bébé/bambins devra avoir les effets suivants:**

- Couches, essuie-bébés... (si désirés)
- Biberons (déjà préparés), suce, aliments en purée, biscuits
- Trois ensembles de rechanges complets (sous-vêtements, pantalons, gilets et bas)
- Vêtements extérieurs adaptés à la température (chapeau, bottes, pantalon de pluie ou neige, mitaines). À noter : les enfants doivent toujours être habillés selon la température puisque qu'ils se promènent /jouent à l'extérieur à tous les jours.
- Espadrille
- Objet préféré - couverture, ourson (pour la sécurité de l'enfant)

### **À noter :**

Nous servons des aliments adaptés selon l'âge des enfants, selon un guide alimentaire spécifique qui indique à quel âge un enfant peut commencer à manger certain aliment. Nous pouvons vous en donner une copie si vous le désirez. Le parent doit fournir la nourriture bien préparée selon l'âge du bébé. Soyez aviser que lorsque votre enfant commencera à manger la nourriture préparée à la garderie il ne sera plus nécessaire pour vous de fournir son manger.

- Il est fortement recommandé d'allaiter ou de donner du lait en formule jusqu'à l'âge de 9 mois. Par la suite vous pourrez introduire du lait Homogénéisé
- À La Garderie Soleil nous fournissons seulement le lait 3% et 2% à votre enfant (préscolaire, bambin, senior)

Pour les salles préscolaires, nous demandons :

- Deux ensembles de rechanges complets qui incluent : sous-vêtements, pantalon, gilet et bas
- Espadrille ou pantoufle à semelle dure
- Vêtements pour dehors (chapeau, bottes, pantalon de ski, mitaines). À noter : Les enfants doivent toujours être habillés selon la température puisque les enfants jouent dehors tous les jours.
- Couverture et/ou objet préféré pour dodo (pour la sécurité de l'enfant)

**Les parents doivent s'assurer que tous les effets personnels sont identifiés avec le nom de l'enfant. La garderie n'est pas responsable des vêtements ou des objets perdus.**



### **REPAS ET COLLATIONS**

Nous veillons à la bonne alimentation des enfants en servant des repas préparés sur les lieux de la Garderie Soleil. Les menus sont bien équilibrés : céréales, fruits et légumes, viandes et produits laitiers. Les Garderies offrent aux enfants un repas chaud le midi et deux collations, soit une en avant-midi et l'autre l'après-midi. **Les enfants doivent cependant bien déjeuner avant de quitter la maison le matin.**

**Plusieurs enfants ont des réactions allergiques à certains aliments. Pour cette raison, il est très important que les enfants n'apportent aucune nourriture de la maison telle que collation ou nourriture à partager avec d'autres enfants. Les enfants ne doivent surtout pas apporter de friandises à la garderie.**

**Une exception peut être faite pour les enfants qui requiert une diète spéciale. Les parents devront en faire la demande auprès de la direction et produire un billet médical ou une lettre expliquant la raison d'une telle demande. Les parents recevront alors une copie de notre politique d'anaphylaxie et une liste des allergies de la garderie qu'ils devront s'engager à suivre.**



### **SIESTE**

Tous les enfants se couchent pour une période d'environ une heure et demie à deux heures en après-midi. Si un enfant ne dort pas, il peut se lever après une heure de repos.

- **Si vous avez des vêtements ou des jouets de surplus, nos garderies en ont toujours besoin. Informez-vous au sujet de nos prélèvements de fonds. Vos efforts seront toujours appréciés**

### **MÉTHODE DE DISPLINE**



Cette méthode s'applique à tous les membres du personnel : éducatrices, remplaçantes, bénévoles, stagiaires et toutes autres personnes qui travaillent à la garderie.

## PRATIQUES INTERDITES

Les pratiques suivantes ne sont pas respectées dans le programme:

(A) les châtiments corporels de l'enfant;

(B) de la contention physique d'un enfant, comme limitant l'enfant à une chaise haute, siège d'auto, poussette ou un autre dispositif pour le but de la discipline ou au lieu de la surveillance, à moins que la contention physique soit dans le but d'empêcher un enfant de se faire mal, elle-même ou quelqu'un d'autre, et il est utilisé qu'en dernier recours et seulement jusqu'à ce que le risque de blessure ne soit plus imminent;

(C) le verrouillage des sorties du centre de soins de l'enfant dans le but de confiner l'enfant, ou confiner l'enfant dans une zone ou chambre sans surveillance d'un adulte, à moins que l'accouchement ait lieu en cas d'urgence et est nécessaire dans le cadre des politiques de gestion des urgences de la titulaire et procédures;

(D) l'utilisation de mesures ou de menaces sévères ou dégradantes ou utilisation d'un langage désobligeant dirigé à ou utilisé en présence d'un enfant qui humilient, la honte ou effrayer l'enfant ou porter atteinte à son respect de soi, la dignité ou l'estime de soi;

(E) de priver l'enfant des besoins de base, y compris la nourriture, la boisson, le logement, le sommeil, l'utilisation des toilettes, des vêtements ou de la literie;

(F) infliger des lésions corporelles sur les enfants, y compris faire des enfants manger ou boivent contre leur volonté. Et Le personnel confirme que ces pratiques ne sont pas autorisés et ne se produisent pas dans le programme.

### **La discipline utilisée doit :**

- I. Être reliée au comportement négatif
- II. Être reliée au stage de développement de l'enfant
- III. Être utilisée de façon positive et avec consistance
- IV. Permettre à l'enfant d'apprendre le comportement approprié
- V. Être interrompue immédiatement après le comportement négatif

### **COMPORTEMENT INACCEBTABLE ENVERS LES AUTRES ENFANTS OU LE PERSONNEL**

- I. Frapper un autre enfant ou le personnel**
- II. Égratigner un autre enfant ou le personnel**
- III. Mordre un autre enfant ou le personnel**
- IV. Geste agressif pouvant blesser**
- V. Geste à caractère sexuel**
- VI. Abus verbal/langage vulgaire**



Lorsqu'un enfant présente un comportement inacceptable, l'éducatrice doit reprendre l'enfant en lui citant que son comportement est inacceptable et en lui en expliquant le pourquoi. L'éducatrice a ensuite l'un des choix suivants :

- I. Laisser l'enfant continuer l'activité si elle croit que le problème ne se reproduira pas.
- II. Rediriger l'enfant à une autre activité.

Si le comportement négatif persiste, le parent sera avisé et l'enfant sera retiré de la garderie pour le reste de la journée.

Si, après cette procédure, l'enfant présente toujours des difficultés d'adaptation graves qui entraînent des perturbations dans le bon fonctionnement de la garderie, la directrice en informera le conseil d'administration. Après consultation, le conseil se réserve le droit d'exiger le retrait **permanent** de l'enfant.



### OBSERVATION SANTÉ JOURNALIÈRE

Tous les enfants **sans exception** doivent pouvoir participer à toutes les activités quotidiennes de la garderie. C'est pourquoi les enfants fiévreux ou malades (gastro, etc.) doivent rester à la maison pendant au moins 24 heures. La garderie se réserve le droit de refuser un enfant dans les cas suivants :

- fièvre
- pâleur ou rougeur anormales
- sérieux maux d'estomac ou ventre
- rhume
- toux excessive
- diarrhée

Lorsqu'un enfant tombe malade durant la journée, les parents sont prévenus et doivent faire le nécessaire pour venir le chercher le plus tôt possible. Pour ces journées d'absence, les frais de garderie devront être payés.

### BLESSURES INEXPLIQUÉES



Tout membre du personnel a le devoir, selon la loi sur les Services à l'enfance et à la famille, de communiquer les blessures non accidentelles inexplicables à l'Aide à l'enfance. Une blessure inexplicable est : le mauvais traitement physique, affectif, sexuel ou émotionnel et la négligence d'un parent envers son enfant.

Pour en savoir plus consulter la page :

<http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/childrenaid/reportingabuse/index.aspx>



### MÉDICAMENTS

Selon les lois provinciales régissant les garderies ontariennes, nos garderies ne peuvent administrer que les médicaments **qui sont prescrits par un médecin et qui portent une étiquette** indiquant clairement le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie, la date de l'achat et les instructions relatives au rangement et son administration.

Les éducatrices ne peuvent administrer le Tylenol ou le Tempra qu'après avoir consulté le parent. Une note du médecin est préférable, mais si celle-ci n'est pas disponible, un formulaire d'autorisation complété et signé par le parent sera requis et devra indiquer les directives à suivre, la posologie ainsi que la quantité.

Pour ce qui est des enfants de plus de 2 ans et demi, la garderie ne peut administrer le Tylenol, le Tempra, les sirops pour la toux que lorsque ceux-ci sont prescrits par le médecin pour tous les autres groupes d'âges.

Les parents doivent remettre à l'une des éducatrices le médicament prescrit, dans le contenant d'origine fourni par un pharmacien ou dans l'emballage d'origine. L'éducatrice vous demandera de signer un formulaire lui donnant la permission d'administrer ce médicament. La personne qui administre le médicament doit également signer le formulaire après avoir administré le médicament à votre enfant.



### ÉPINÉPHRINE/POMPE

Conformément à la **Loi sur les garderies** section 109 « L'exploitant peut permettre à un enfant de porter sur lui ses propres médicaments contre l'asthme ou médicaments d'urgence contre l'allergie conformément aux directives écrites établies par un médecin ou une infirmière inscrite. (par. 37(2), 10.4.106-109) »

Nous pouvons aussi ranger l'épinéphrine ou la pompe dans la boîte de médicament dans la garderie.

**Si votre enfant utilise un auto injecteur vous devez remplir un plan d'urgence et le remettre à la garderie.**

**Procédure lorsqu'un enfant fait une fièvre de 103 F ou 40.1 C :**

- l'éducatrice appelle le parent
- l'éducatrice donne des Mr Freeze et une serviette d'eau froide.
- le parent **doit** venir chercher l'enfant.

**Procédure à suivre lorsqu'un enfant a trois diarrhées :**

- l'éducatrice appelle le parent.
- l'éducatrice prend un échantillon (en situation « Outbreak » - Unité Sanitaire).
- le parent **doit** venir chercher l'enfant.

Tous les médicaments sont gardés sous clé, dans le réfrigérateur, dans l'armoire de la cuisine ou dans la salle de jeu de l'enfant.



## CHIRURGIE

Un enfant qui a eu une anesthésie générale ne doit pas fréquenter la garderie suivant les premières 24 heures de son opération.

**Nos garderies sont tenues de suivre les politiques de l'Unité Sanitaire. Veuillez consulter les directives de l'Unité sanitaire incluses avec ce guide.**



## ACCIDENTS

Dans le cas d'un accident grave, de blessure ou d'une urgence médicale à la garderie, le personnel suivra les politiques établies. Le parent sera contacté immédiatement. Le personnel est tenu de compléter un rapport d'accident salle de jeux/terrain de jeu pour les blessures. Le parent sera informé de la cause et on lui demandera de signer le rapport. Le rapport sera classé au dossier de votre enfant.



## PRATIQUE DE FEU/ÉVACUATION

Une pratique d'évacuation en cas d'incendie est tenue mensuellement. Ces pratiques aident aux enfants à comprendre les démarches nécessaires pour évacuer leur édifice en sécurité.

La Garderie Soleil et ses Satellites disposent des politiques et des procédures de gestion des situations d'urgences et de déclaration, portant sur la façon dont les parents seront avisés par téléphone en cas d'urgence.

Si nos garderies devaient être évacuées en cas d'incendie, les endroits de refuge désignés comme lieu d'attente jusqu'à ce que le parent puisse venir chercher son enfant sont :

### La Garderie Soleil

École St-Anges  
681-A, rue Chippewa Ouest  
North Bay, Ontario

### Le Petit Dragon/Dragon d'Or

École Odysée  
2345 Connaught  
North Bay, Ontario

### La Garderie Sol

St-Thomas d'Aquin-église  
1245 Chemin du Village  
Astorville, Ontario  
**705-752-1775**

### La Garderie Beausoleil

École Lorrain  
245 rue Yonge  
Bonfield, Ontario  
**705-477-3473**

### La Garderie Tournesol

St-Raymond –école St Francis  
68 rue Gertrude Est.  
North Bay, Ontario  
**705-472-8798**

### La Garderie Rayons de Soleil

St. Anne-église  
361 Brydges  
Mattawa, Ontario  
**705-471-1588**



## La Place Ensoleillée

École St-Vincent  
124 rue King  
North Bay, Ontario

**Au cas où le voisinage devrait être évacué, le personnel suivra les procédures indiquées par les autorités. Les parents seront alors avisés par téléphone de l'endroit de refuge désigné le plutôt possible.**

### INCIDENT GRAVE



Un incident grave est toute blessure grave accidentelle/non accidentelle, un décès, toute violence, toute disparition d'un enfant, tout sinistre tel qu'un incendie et toute plainte considérée grave. La garderie est responsable de communiquer et de compléter une enquête selon les procédures du Ministère de l'éducation.



### FUMAGE

Nos garderies sont des lieux sans fumée. Cette politique est en place pour la protection des enfants ainsi que celle du personnel.

Nous demandons aux parents d'observer cette politique lors des sorties ou des occasions spéciales.



### PUBLICITÉ ET PHOTOS

Il pourrait arriver de temps en temps que nous prenions vos enfants en photo. Ces photos pourraient être utilisées comme publicité. Si vous ne désirez pas que votre enfant participe à ces sessions de photos, veuillez l'indiquer sur le formulaire inclus.

### HARCÈLEMENT



Tout employé a le droit de travailler sans être harcelé. Le harcèlement a comme définition toute communication considérée menaçante, sexuelle ou agressive envers le personnel. La directrice et le conseil d'administration rapporteront tout parent qui s'adresse de cette manière aux autorités concernées et des démarches légales pourront être entreprises si nécessaires.



## **POLITIQUE ET PROCÉDURE SUR LES QUESTIONS ET PRÉOCCUPATIONS DES PARENTS**

Nos garderies encouragent les rapports harmonieux entre les parents et le personnel. Elles favorisent un environnement qui invite les compliments, les suggestions et les critiques. Le personnel est responsable d'écouter vos demandes sans jugement et d'une façon professionnelle.

Les parents sont encouragés à s'adresser aux éducatrices responsables du programme de leur enfant. Elles feront tout en leur possible pour répondre positivement à votre demande et pour trouver une solution qui conviendra aussi bien à vous qu'à la garderie.

Si elles ne peuvent vous répondre de manière satisfaisante, vous êtes priés de communiquer avec la directrice. Si la directrice n'est pas autorisée à prendre la décision, elle réfèrera le cas au directeur général et/ou au bureau de direction.

Il est à noter que les problèmes ne sont pas toujours résolus à la satisfaction du parent et que celui-ci ne devrait jamais hésiter à communiquer une demande malgré le résultat final.



### **PARTICIPATION DES PARENTS**

Nous vous invitons à participer au programme ou à venir observer votre enfant pendant la journée.

**CE GUIDE A ÉTÉ PRÉPARÉ AU MEILLEUR DE NOS  
CONNAISSANCES ET EST SUJET À CHANGER.**